

CANADA  
Province de Québec  
District de Québec  
No division : 18-Terrebonne  
No cour : 700-11-013149-127  
No dossier : 41-1598918

COUR SUPÉRIEURE  
En matière de faillite et d'insolvabilité

**Procès-verbal de la première assemblée des créanciers (continuité suite aux reports du 27 septembre 2012, 16 octobre 2012, 31 octobre 2012 et 7 novembre 2012)**

Dans l'affaire de la proposition de <b>9135-2310 Québec Inc.</b>		
Endroit de l'assemblée 1981 Mc Gill College Montréal, Québec H3A 0G6	Président de l'assemblée Pierre Marchand, M. Sc., CPA, CMA, CIRP Richter Groupe Conseil Inc. (anciennement RSM Richter Inc.)	
	Date de l'assemblée 4 avril 2013	Heure de l'assemblée 11 h 00

**I. PRÉSENCES**

Selon la liste en annexe.

**II. QUORUM**

Le président constate le quorum et déclare l'assemblée légalement constituée.

**III. REPORT DE L'ASSEMBLÉE**

- M. Gagné demande que la réunion soit reportée à une date ultérieure afin de permettre que les analyses de sols en cours sur la propriété de la Débitrice soient terminées et que les résultats soient connus. Ces informations sont essentielles au créancier afin qu'il puisse se prononcer sur la proposition de cette dernière. M. Gagné propose de reporter la réunion au 30 mai 2013 à 11h00.
- Compte tenu des questions environnementales soulevées lors des tests de sols effectués sur la propriété de la Débitrice suite à une offre d'achat acceptée pour cet actif et en considérant qu'aucun préjudice n'est créé aux créanciers par ce report, le syndic ne s'oppose pas au report.
- L'ajournement est accepté à 100 % des créanciers présents et ayant droits de vote.

**IV. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'agenda étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h15



Pierre Marchand, M. Sc., CPA, CMA, CIRP, Syndic  
agissant à titre de président